



Charte du Réseau de Soutien à la Transition intérieure (RSTi)

1 - Raison d'être, engagement et carte d'identité du RSTi

Le Réseau de Soutien à la Transition^{1*} intérieure (RSTi), créé en mars 2019 à l'initiative du Cercle Transition intérieure de l'asbl Réseau Transition, est un réseau de **professionnels de l'accompagnement** (soins de santé physique et mentale ainsi que toute forme de relation d'aide et d'accompagnement telle que bien-être, coaching, facilitation d'intelligence collective, etc.) Ces professionnels se reconnaissent du mouvement et des valeurs de la Transition pour y contribuer en proposant leur **soutien à la Transition intérieure** via leurs services respectifs aux personnes, groupes qui, sur leur chemin de transition, en ressentent le besoin et en font la demande.

Une **carte interactive** des membres du réseau de soutien est disponible sur le site du Réseau Transition.

2 - Vision de la Transition intérieure du Réseau Transition

Pratiquer la transition intérieure, c'est œuvrer, individuellement et collectivement, à une métamorphose sociétale, en agissant sur les plans psychologique, culturel et spirituel, au service de la création d'un monde qui respecte et soutient la Vie.

La transition intérieure vise et soutient une transformation intégrale jusqu'aux racines de notre société, articulant en profondeur transformation de soi et transformation du monde. En cela, elle explore, intègre et transcende nos dimensions intérieures et extérieures, individuelles et collectives.

Elle se matérialise par des pratiques qui nous permettent de changer nos manières de voir et d'agir dans le monde. Elle permet de soutenir et de rendre plus puissantes les alternatives, les actions de défense du Vivant², la résilience individuelle et collective. Elle cultive la justesse et la solidité du lien à soi, du lien aux autres, du lien au Vivant et du lien à plus grand que soi, dans l'équilibre entre ces 4 dimensions.

¹ Par Transition (avec une majuscule) nous nous référons par filiation au mouvement international des Initiatives de Transition essaimé par Rob Hopkins, et donc entendons ici la transition sociétale privilégiant un mode de vie plus résilient, socialement plus équitable et démocratique, préservant le Vivant** et la régénération des écosystèmes, oeuvrant en intelligence collective.

² Par Vivant (avec majuscule) nous soulignons notre vision écocentrée du monde tissé de coexistences plurielles imbriquées et interdépendantes, dans une relation d'inclusion commune des humains et des non-humains aux terrestres. Nous dépassons dès lors les fictions anthropocentrées du concept d'environnement considéré comme décor et stock de ressources, du concept de nature extérieure et séparée prétendument opposée à la culture, et de la sacralisation et sanctuarisation d'une Nature toujours extérieure à notre condition d'existence.



3 - Ethique et déontologie de l'accompagnement professionnel et du soutien à la Transition Intérieure

3.1 - Vision de l'accompagnement professionnel et posture sous-jacente

Chaque membre, en tant qu'être humain est invité à questionner ses processus sensoriels, émotionnels, cognitifs et comportementaux pour cheminer dans sa transition intérieure et s'aligner avec confiance et résilience à la complexité créative de la vie.

L'accompagnement professionnel à la transition intérieure d'une personne ou d'un groupe nécessite un cadre spécifique d'action, et des savoirs professionnels (savoirs, savoirs faire, savoir-être) ciblés sur l'étude du psychisme humain et/ou du corps, l'étude de la dynamique des groupes, l'étude des relations « humains - non-humains » à la recherche d'une plus juste coexistence au sein du Vivant. Bien que tout un chacun dans sa façon d'être et sa façon de décliner ses savoir-faire puisse être inspirant pour autrui, le fait de faire de « **l'accompagnement à la transition intérieure** » son champ d'expertise professionnelle est un choix qui engage une posture professionnelle spécifique.

L'accompagnement professionnel d'une personne ou d'un groupe de personnes en transition offre un espace/temps d'exploration ouvert, bienveillant, sécuritaire pour favoriser une compréhension approfondie de soi, des autres, du Vivant, du plus grand que soi, ainsi que du lien à l'existence singulière et à la coexistence plurielle des êtres humains et non-humains.

3.2 - Ethique et principes déontologiques de l'accompagnement professionnel à la transition intérieure

Notre vision de l'accompagnement professionnel se reconnaît de la philosophie de la transition (voir annexe cadre philosophique de filiation) et repose sur les valeurs et principes éthiques suivants :

1. Droit au respect, à la dignité et à l'intégrité

Le membre du RSTi reconnaît le droit à la dignité, à l'intégrité à chaque personne qui fait appel à ses services. Il s'engage à l'accueillir avec bienveillance et à la respecter dans sa singularité, dans son processus de croissance, dans ses convictions, dans ses choix d'existence sans discrimination d'aucune sorte.

2. Droit à la souveraineté

La personne faisant appel à notre RSTi a le droit de connaître les conditions de l'accompagnement, la (ou les) méthode(s) employée(s) par le professionnel sollicité, sa qualification, son parcours ainsi que ses conditions de rétribution.

Le membre du RSTi reste soucieux de soutenir au mieux la liberté d'action, l'autonomie et la souveraineté de la personne qui le sollicite.



3. Principe de confidentialité

La personne faisant appel à notre RSTi a droit au respect strict de la confidentialité de ce qu'il confie dans le cadre de la mission d'accompagnement et de soutien, sous réserve des situations de non-assistance à personne en danger.

4. Principe de sécurité

Le professionnel du RSTi s'engage à répondre aux demandes d'accompagnement dans les limites strictes de ses compétences et de ses connaissances. Il exerce sa lucidité quant au cadre déontologique et éthique de sa propre profession, et engage sa responsabilité professionnelle à titre personnel.

En accord avec la personne qui le consulte, le membre du RSTi s'engage à passer la main et à référer la demande de soutien à un professionnel plus approprié si cela s'avère nécessaire.

5. Éthique d'accompagnement

Dans le cadre de ses accompagnements en transition intérieure, le membre du RSTi s'engage à répondre aux demandes identifiées dans l'intention de servir au mieux la raison d'être du RSTi.

3.3 - Chemin d'apprentissage continu, posture et valeurs sous-jacentes

Les membres du RSTi s'engagent à poursuivre leur chemin d'apprentissage personnel et professionnel (que ce soit au sein du Réseau Transition, au sein du cercle de Transition Intérieure, au sein du RSTi ou ailleurs) pour nourrir la juste articulation au service des 4 liens : du lien à Soi, du lien aux Autres, du lien au Vivant et du lien au « Plus grand que soi »

Un parcours d'acculturation spécifique à l'accompagnement de la pratique de la Transition Intérieure sera proposé aux nouveaux membres adhérents.

Il est aussi vivement souhaité que chaque membre du RSTi participe à un minimum de **deux** interventions par an au sein du RSTi selon le cadre existant.

Cette vision de l'apprentissage repose sur les valeurs suivantes :

1. Renouer sans cesse avec **l'esprit du débutant** : en termes de transition intérieure et d'accompagnement, rien n'est jamais définitivement connu, acquis, maîtrisé. Chaque instant présent est nouveau et appelle à l'exploration en s'ouvrant à sa fraîcheur et en lâchant, au moins temporairement, le référentiel des expériences passées.
2. **Acceptation de ce qui est** sur les divers chemins d'apprentissage avec un esprit ouvert et faire le premier pas d'émergence créative à partir de là.
3. **Cultiver l'esprit de partage** de ce qui nous aide dans notre propre transition intérieure, dans nos pratiques et postures d'accompagnement en mutualisant nos spécificités propres tout en soutenant la création d'un référentiel d'attitudes communes.



4 - Adhésion au RSTi : Inclusion – Sortie – Exclusion

4.1 - Inclusion au RSTi

Tout professionnel désirant **devenir membre** du RSTi peut intégrer à toute période de l'année le RSTi via le processus suivant :

1. Répondre à un questionnaire sur son parcours et sa motivation
2. Approbation (ou pas) par le Cercle RSTi de son inclusion après évaluation
3. Signer la charte. Le signataire de cette charte marque son accord avec les diverses visions qui y sont développées.
4. Le signataire s'engage à payer une **cotisation annuelle** (60 EUR, révisable annuellement) couvrant essentiellement des frais de communication interne, externe et l'organisation d'événements, formations proposées aux membres du RSTi.
5. Le membre signataire complète sa fiche interactive en ligne et marque son accord pour que ces informations soient visibles sur la carte interactive du réseau.

4.2 - Sortie du RSTi

En tant que membre souverain, le signataire a le droit à tout moment de quitter le RSTi sans possibilité de restitution de cotisation en motivant par écrit son départ pour permettre au RSTi d'apprendre des différentes expériences.

4.3- Exclusion du RSTi

Le membre signataire est conscient qu'en cas de **transgression majeure et volontaire** des valeurs de cette charte, de mise en danger physique ou psychique d'un bénéficiaire, d'un groupe de pairs ou de mise en danger de la raison d'être du RSTi, une procédure de médiation peut être requise (médiation entre les personnes impliquées, rencontre avec le premier lien du RSTi, médiation au sein du cercle RSTi si nécessaire), voire une **procédure d'exclusion** en cas d'absence de résolution des différends après médiation. Si toutefois une décision d'exclusion est enclenchée, elle débouchera ensuite sur une réflexion pour faire, de l'expérience, les apprentissages nécessaires pour le RSTi.



Annexes

1 - Vision de la gouvernance au sein du RSTi

Le RSTi est coordonné par son Cercle coeur (« Cercle RSTi ») qui pratique la gouvernance partagée et agile, en cohérence avec la culture de la Transition intérieure, et dont les principes clés sont les suivants :

- **Pilotage dynamique avec adaptation à ce qui est vivant et recherche de l’alignement des projets à la raison d’être** se déclinant par l’écoute des ressentis, des besoins et des demandes, l’écoute du cercle (des « Je » et du « Nous »), la centration sur la raison d’être évolutive, la culture de l’authenticité, l’équilibre entre souveraineté et bienveillance, la posture de coopération plutôt que de compétition, la relation d’équivalence de pouvoir, la culture de la confiance en soi et aux autres, l’usage des tensions pour apprendre et faire grandir le Nous.
- **Prises de décisions au sein de processus de gouvernance partagée** (périmètres d’autorité définis par les rôles et leurs redevabilités, élection sans candidat, gestion par consentement).

Les membres du RSTi sont invités à se positionner de façon souveraine “en termes de Je” dans leurs interactions au sein du réseau et à œuvrer de manière responsable pour activer l’intelligence collective du « Nous ».

2 - Missions spécifiques des membres du RSTi et du cercle RSTi

Ancrés dans leur posture de transition intérieure et dans leur posture professionnelle spécifique (connaissances, compétences, outils, code éthique et déontologique),

les **membres du RSTi** ont pour mission de :

- *Soutenir la résilience des personnes et des groupes sur leur chemin de transition intérieure ;*

les **membres du CERCLE RSTi** ont pour mission individuelle de :

- *S’impliquer activement dans un ou des groupes de travail pour énergiser les missions identifiées par le cercle RSTi ;*

les **membres du CERCLE RSTi** ont pour mission collective de :

- *Nourrir le juste questionnement et le juste positionnement individuel et collectif au service du Vivant grâce à l’implication dans la formation, l’intervision ou la supervision ;*
- *Faire connaître, étendre le rayon d’action du RSTi auprès de différentes catégories d’acteurs en transition et créer des partenariats porteurs ;*
- *Œuvrer en fonction des compétences à l’acculturation des membres adhérents au RSTi, des membres du Cercle Transition Intérieure et des membres du Réseau Transition en terme de Transition Intérieure (TI) et de Gouvernance Partagée (GP);*



- Questionner la posture de « professionnel de l'accompagnement à la transition intérieure » au sein de leur métier respectif et au sein du fonctionnement dominant de notre société occidentale actuelle pour soutenir le mouvement de transition sociétale privilégiant un mode de vie plus résilient, socialement plus équitable et démocratique, préservant le vivant et la régénération des écosystèmes, œuvrant en intelligence collective ;
- Créer des synergies avec des **acteurs de facilitation de transition intérieure** dans sa portée collective, politique, sociétale (artistes, philosophes, permaculteurs, pédagogues, etc.).

J'adhère à la présente charte du Réseau de Soutien à la Transition Intérieure dans son intégralité jusqu'à la révision de celle-ci.

Nom et prénom du signataire

Date

Signature

Réseau de Soutien à la Transition intérieure du Réseau Transition ASBL
rue du Marteau, 19 - 1000 Bruxelles
reseausoutien@reseautransition.be
<https://reseaudesoutien.reseautransition.be>
N° de compte BE63 5230 8069 7308 BIC « TRIO BE BB »